

# Projet de délibération - Conseil d'administration - Séance du 28 janvier 2022

## Point XII - Approbation du lancement et de la signature de marchés publics

### Fondements juridiques :

- Articles L712-2 et L712-3 du code de l'éducation ;
- Code de la commande publique ;
- Délibération n°2019-40 du 24 mai 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- Guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2

### Contexte de la délibération :

Par la délibération susvisée, le Conseil d'administration a délégué à la Présidente de l'Université le pouvoir d'approuver les marchés publics et leurs avenants d'un montant n'excédant pas 500 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services ;

Il est envisagé de lancer des marchés dont les montants prévisionnels sont supérieurs aux seuils cités ci-dessus. Aussi, l'approbation préalable du Conseil d'administration est requise.

### Expression du besoin / Prestations attendues :

#### 1. PRESTATIONS DE TRAITEUR

Les marchés actuels arrivent à échéance le 2 juillet 2022. Il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour couvrir la période 2022-2026.

L'allotissement n'évolue pas par rapport au marché actuel :

- Lot n° 1 : Apéritifs, cocktails et buffets
- Lot n° 2 : Cocktails haut de gamme
- Lot n° 3 : Pauses sucrées
- Lot n° 4 : Paniers repas, plateaux repas et sandwichs

#### Les caractéristiques essentielles du marché public sont :

- Marchés de services ;
- Procédure : accord cadre mono-attributaire à bon de commande lancé sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert
- Le lot n° 4 « Paniers repas, plateaux repas et sandwichs » est réservé :
  - à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L. 5132-4 du code du travail et à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale de 50% de travailleurs défavorisés ;

Ou

-à des structures de travail protégé et adapté mentionnées aux articles L. 5213-13 du code du travail et à l'article L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale de 50% de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales ;

- Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois 12 mois ;
- Variantes : pas de variante exigée ni de variante libre ;
- Prestations supplémentaires éventuelles : pas de prestation supplémentaire éventuelle ;
- Montant des marchés :
  - Lot n° 1 « Apéritifs, cocktails et buffets » : 300 000 € HT max/an
  - Lot n° 2 « Cocktails haut de gamme » : 100 000 € HT max/an



- Le prestataire devra proposer le plus souvent possible des produits issus de l'agriculture biologique, raisonnée ou du commerce équitable et en circuit court ;
- Le titulaire favorisera les produits locaux et régionaux et aura le souci du respect des saisonnalités.

## 2. PRESTATIONS DE CERTIFICATION EN LANGUE ANGLAISE

En application de l'arrêté du 3 avril 2020, les établissements d'enseignement supérieur (EPSCP) doivent être en mesure de proposer une certification en langue anglaise de communication internationale faisant l'objet d'une évaluation externe et étant reconnue au niveau international et par le monde socio-économique. La justification de la présentation à cette certification conditionne la délivrance du diplôme.

L'Université souhaite, dans ce cadre, mettre en œuvre la passation d'une certification en langue anglaise conforme au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Chaque étudiant passera le test une seule fois, en principe, au cours de la dernière année de sa formation (licence, licence professionnelle DUT/BUT,) sans niveau de réussite exigé. Le test doit permettre l'évaluation des différentes compétences langagières suivantes :

- La compréhension orale et écrite ;
- La compréhension orale et écrite + la production orale ;
- La compréhension orale et écrite + la production orale et écrite.

Pour répondre à ce besoin, ce marché sera passé en groupement de commande composé des trois universités lyonnaises, de l'Université Savoie Mont Blanc et de l'INSA de Lyon (coordinateur du groupement).

Les caractéristiques essentielles du marché public sont :

- Marché de service ;
- Procédure : accord cadre mono-attributaire à bon de commande lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert
- Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois 12 mois
- Allotissement (l'Université disposant déjà d'un marché sur les tests Toeic et Toefl, le positionnement de l'établissement ne concerne que le n° 1) :
  - Lot n° 1 : Tests Linguaskill
  - Lot n° 2 : Tests Toeic
  - Lot n° 3 : Tests Toefl

A titre informatif, l'Université Lumière Lyon 2 prévoit le passage (fourchette haute) de 7.000 tests par année (ce qui équivaut à une dépense maximale estimée par année de 260.000,00 euros à 300.000,00 euros pour l'établissement).

## 3. FOURNITURE DE PROTECTION PERIODIQUE ET SEXUELLE

Ce marché sera passé en groupement de commande par l'Université Lyon 1 Claude Bernard.

Les caractéristiques essentielles du marché public sont :

- Marché de fournitures courantes ;
- Procédure : accord cadre mono-attributaire à bon de commande lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;
- Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois 12 mois
- Allotissement prévisionnel :
  - Lot n° 1 : Tous types de protections périodiques lavables bio (serviettes, culottes, cups, tampons) avec services pour l'assemblage et siglage ;
  - Lot n° 2 : Fourniture de distributeurs de protections périodiques jetables ;
  - Lot n° 3 : Protection périodiques jetables bio (tampons et serviettes) ;
  - Lot n° 4 : Produits de protection contre les IST (préservatifs internes/externes et digues).

A titre informatif, les dépenses annuelles de l'Université (réalisés par le service de la vie étudiante et le service de santé universitaire) sur ce segment d'achat sont les suivantes :

-protections périodiques : 15.000,00 euros ;

-protections contre les IST : 10.000,00 euros.